

- **CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014** -
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 12 juin 2014 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, MM. BAJAUD, BALESTRIERI, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, Mme MARION, M. PACAUD, Mmes PACOT, RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. LOUIS (par M. GRONFIER), M. PAILHAREY (par M. DRAPIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme COURTIAL, Adjointe.

Introduction de Madame RYMKIEWICZ qui siège en remplacement de Mme CHANDIER, démissionnaire. Madame la Maire, au nom du Conseil Municipal, accueille Madame RYMKIEWICZ et lui demande de se présenter.

Avant de débiter la séance, Mme GUEUGNEAU fait part d'un mariage et transmet, au nom du Conseil Municipal, ses condoléances aux familles touchées par un deuil depuis le dernier Conseil Municipal.

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

Date	N °	Sujet	Montant
13/05/14	014	Etablissement bail RIBEIRO DA COSTA 39 av. de Gaulle suite expiration prêt à usage avec CCAS – 1 ^{er} juin 2014	Loyer : 153.00 €
14/05/14	015	Révision triennale loyer Trésorerie au 1/4/2014	14520 €/an

Approbation C.R. des Conseils Municipaux des 23 et 28 avril 2014

Madame la Maire souhaitait que les comptes rendus soient plus lisibles. Cet effort est remarqué et apprécié par l'opposition, au vu des comptes rendus des Conseils précédents.

CR du 23 avril 2014

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

CR du 28 avril 2014

L'opposition Union Démocratique s'abstiendra car le compte-rendu n'est pas objectif au sujet de la discussion sur l'obtention de la subvention des travaux de Celtô. La recherche des 700 000 € n'est pas uniquement le fait de Mme GUEUGNEAU mais d'un travail collectif auquel a participé Mme GUEUGNEAU en qualité de Vice-Présidente de la Région, référente au sein du Massif Central dans le cadre du POMAC, M. DRAPIER ayant également participé à l'obtention de cette subvention du Massif Central.

Il est proposé de remplacer la phrase incriminée par : « Mme GUEUGNEAU, par sa représentation en tant qu'élue de Bourbon Lancy et du Conseil Régional, et référente au sein du Massif Central dans le cadre du POMAC, a participé à la décision d'obtention d'une subvention de 700 000 € pour le projet de Celtô ».

La modification est acceptée.

➔ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour pour vote de tarifs Eté Base Nautique

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Installation de Mme RYMKIEWICZ

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'élire Mme RYMKIEWICZ dans les commissions où Mme CHANDIER était présente.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ELECTION des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Mme la Maire présente le bureau de ce scrutin : elle est Présidente de droit. Elle est assistée par des assesseurs désignés comme suit :

2 conseillers les plus âgés : Marguerite GRIVOT et Guy RAYMOND

2 conseillères les plus jeunes : Lucille BRENON et Isabelle BERNARDIN

La Présidente donne lecture de l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs. Après avoir appelé les candidatures, elle donne lecture de l'ensemble des listes.

LISTE «Rassemblement Démocratique Bourbonnien»

Candidats titulaires

01 RAYMOND Guy	21/08/1943	Vitry/Loire	2 Rue de l'Eminage
02 HUCHET Murielle	01/01/1973	Luzy	9 Ch. des Cailloux
03 CENARD Didier	12/08/1949	Brionne	Amanzé
04 BRENON Lucille	06/07/1982	Moulins	30 Rue des Sables
05 BRIGAUD Jean-Marc	29/08/1949	Paray le Monial	10 Rue Notre Dame
06 DUCROIZET Annie	17/08/1964	Dompierre/Besbre	44 Rue de Champblanc
07 JACOB Roger	08/11/1948	Bourbon-Lancy	3 Square de Champblanc
08 COURTIAL Michèle	29/08/1954	Saint-Anthème	94 Rue de Bel Air
09 JOLY Thomas	13/07/1975	Paray-le-Monial	Saint Marc
10 GOURY Sylvie	13/11/1961	Bourbon-Lancy	1 Rue de Fréminet
11 LOUIS Hubert	16/02/1938	Bourg-en-Bresse	Place Saint Mayeul
12 GOULINET Rachel	05/11/1979	Paray-le-Monial	68 Rue d'Autun
13 BAJAUD Jean-Louis	25/01/1960	Dompierre/Besbre	28 Rue Bellevue
14 FORET Françoise	06/11/1960	Luzy	La Velle Gilly/Loire
15 CORREIA FERREIRA Jaime	20/04/1956	Vila Flor	40 Rue d'Autun

Candidats suppléants

01 ELHARAT Eloïse	11/02/1974	Rueil Malmaison	Les Terres Noires Mont
02 CHARBONNIER Bruno	11/07/1960	Luzy	Serres
03 BERNARDIN Isabelle	03/12/1979	Moulins	10 Chemin de Belle-vue
04 GRONFIER Patrick	11/10/1953	Bourbon-Lancy	12 Rue du Champ des Vignes
05 GRIVOT Marguerite	06/12/1936	Maltat	8/1 Rue de l'Egalité

LISTE «Union Démocratique»

Candidats titulaires

01 PACOT Yvette	30/05/1947	Grury	1 Rue du Dr. Robert
02 PAILHAREY Pascal	07/04/1957	Lyon	41 Rue de Champblanc

Candidate suppléante

01 MARION Martine	05/03/1956	Bourbon-Lancy	17 Rue Saint Nazaire
-------------------	------------	---------------	----------------------

LISTE «Bourbon Avenir»

Candidats titulaires

01 GAUTHIER Jean-Paul	16/04/1947	Bourbon-Lancy	7 Rue des Eurimants
02 RYMKIEWICZ Nadine	28/06/1963	Moulins	5 Rue Prairial

Candidat suppléant

01 BALESTRIERI Claudio	22/09/1960	Moulins	20 Rue du Prieuré
------------------------	------------	---------	-------------------

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

A la clôture du scrutin prononcée par la Présidente, le bureau électoral procède immédiatement au recensement des bulletins.

Votants :	29
Votes exprimés :	29

Résultat du scrutin

- Rassemblement Démocratique Bourbonnien : 22
- Union Démocratique : 4
- Bourbon Avenir : 3
- Blancs : 0
- Nuls : 0

La Présidente proclame donc les résultats des **délégués élus titulaires** pour les trois listes

LISTE «Rassemblement Démocratique Bourbonnien»

01 RAYMOND Guy
02 HUCHET Murielle
03 CENARD Didier
04 BRENON Lucille
05 BRIGAUD Jean-Marc
06 DUCROIZET Annie
07 JACOB Roger
08 COURTIAL Michèle
09 JOLY Thomas
10 GOURY Sylvie
11 LOUIS Hubert
12 GOULINET Rachel

LISTE «Union Démocratique»

01 PACOT Yvette
02 PAILHAREY Pascal

LISTE «Bourbon Avenir»

01 GAUTHIER Jean-Paul

La Présidente proclame donc les résultats des **délégués élus suppléants** pour les trois listes

LISTE «Rassemblement Démocratique Bourbonnien»

01 ELHARAT Eloïse
02 CHARBONNIER Bruno
03 BERNARDIN Isabelle
04 GRONFIER Patrick
05 GRIVOT Marguerite

La Présidente demande aux membres désignés s'ils refusent leur élection. Aucun membre ne se désiste. La Présidente déclare donc le scrutin clos.

AFFAIRES FINANCIERES

Mme la Maire rappelle aux élus municipaux, Présidents d'associations, qu'il est préférable qu'ils s'abstiennent de voter les subventions aux associations sur lesquelles ils exercent un contrôle.

L'ensemble des subventions est présenté aux membres du Conseil Municipal dans les tableaux ci-dessous.

SUBVENTIONS - EXERCICE 2014

Subventions de fonctionnement

Associations	subvention de fonctionnement	subvention "C.E.L."	Subvention "aide à l'emploi"	Subvention exceptionnelle	Total par association
	2014	2014	2014	2014	
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR)	54		-	-	54
FNACA (Féd. Nat. des Anciens Combattants d'Algérie)	54	-	-	-	54
Amicale des Anciens de l'USB Football	56	-	-	-	56
Liger Club - Vallée de la Loire	-	-	-	-	-
Délégation Départementale de l'Education Nationale (DDEN) - section locale	85	-	-	-	85
Les Amis du Dardon	86	-	-	-	86
Prévention routière	91	-	-	-	91
CIVAM (Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménager)	110	-	-	-	110
Croix d'or	122	-	-	-	122
Syndicat CFDT	127	-	-	-	127
Syndicat CGT	127	-	-	-	127
Syndicat FO	127	-	-	-	127
Syndicat UNSA	127	-	-	-	127
Secours Populaire Français	136	-	-	-	136
AC'TIVE.BL	-	-	-	-	-
Association de Protection et de Défense des Animaux (ADAPA)	140	-	-	-	140
Réseau Gérontologique du pays Charolais	140	-	-	-	140
Améthyste	143	-	-	-	143
Le Souvenir Français	143	-	-	-	143
GRS Loire Arroux	144	-	-	-	144
Les Amis du Peintre	-	-	-	-	-
Club Détente et Loisirs	150	-	-	-	150
Buena Vista Photo Club	150	-	-	-	150
Sonorités des Petits Prés	150	-	-	-	150
<i>sous-total</i>	<i>2 462</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 462</i>

Par rapport à l'an passé, les subventions à trois associations ne seront pas reconduites, du fait que deux n'existent plus et que la troisième n'a pas déposé de dossier.

M. BALESTRIERI considère qu'il n'est peut-être pas du rôle d'une commune de subventionner des syndicats. Au sujet des dons aux associations de recherche, il propose d'en attribuer une plus importante mais que le bénéficiaire change chaque année. Mme GUEUGNEAU précise que la proposition de 2014 est la reprise de 2013. Les syndicats demandent surtout des locaux.

Sur le principe général, il est exposé qu'il est proposé de reconduire les subventions accordées en 2013 à l'identique, sauf quelques ajustements ponctuels tenant compte de modifications, en particulier dans le cadre de contrats d'emploi. Toutefois, les élus souhaiteraient travailler sur une grille d'évaluation des subventions tenant compte de différents critères objectifs, tels que le nombre d'adhérents, les actions menées, etc... Mme la Maire rappelle également son intention de créer un Office Municipal des Sports.

Associations	subvention de fonctionnement	subvention "C.E.L."	Subvention "aide à l'emploi"	Subvention exceptionnelle	Total par association
	2014	2014	2014	2014	
<i>report</i>	2 462	-	-	-	2 462
AFM Téléthon	150		-	-	150
Moto Club Bourbonnien	150		-	-	150
Passion Mouche	162		-	-	162
Section concours de pêche	162		-	800	962
Fédération de Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	178		-	-	178
Génération Distorsion	200		-	-	200
Amicale pour le don de sang bénévole du Canton de Bourbon-Lancy	206	-	-	-	206
Association des Paralysés de France	228	-	-	-	228
Association départementale des pupilles de l'enseignement public	228		-	-	228
Ligue contre le cancer	228		-	-	228
Amicale Philatélique Numismatique et Collections (APNC)	85	-	-	150	235
Amicale des secouristes	256		-	-	256
Comité des Fêtes de Saint Denis	258		-	250	508
Université pour tous du Val de Loire et d'Arroux	284	-	-	-	284
Enfance Loisirs Nature (Moulin du Roy)		300			300
Lez'Arts en Bourbonnie	300		-	1 700	2 000
Les Archers Bourbonnien	136	300	-	-	436
Entraide Bourbonnaise	451	-	-	-	451
Les Papillons Blancs	456		-	-	456
Club Badminton	190	300	-	-	490
Amicale des classes en 0 - Téléthon 2014	-	-	-	500	500
Comité de jumelage INEKAR - MALI	500	-	-	1 500	2 000
<i>sous-total</i>	7 270	900	-	4 900	13 070

- La subvention exceptionnelle attribuée aux "Z'Arts en Bourbonnie" doit devenir une subvention pérenne.
- La subvention à INEKAR est réduite car l'association a bénéficié d'une aide sur la réserve parlementaire de Mme GUEUGNEAU.

L'importance du document montre bien la valeur du monde associatif et le soutien apporté est bien plus qu'un engagement financier. C'est l'essence même de la vie locale.

Associations	Subvention de fonctionnement	subvention "C.E.L."	Subvention "aide à l'emploi"	Subvention exceptionnelle	Total par association
	2014	2014	2014	2014	
<i>report</i>	7 270	900	-	4 900	13 070
Comité de jumelage SAARWELLINGEN	500	-	-	600	1 100
AS IVECO-FPT Section Triathlon - Course La Bourbonnienne	550	-	-	-	550
Bourbon-Lancy Golf	-	650	-	200	850
Comité des Fêtes de Bourbon-Lancy	700	-	-	3 000	3 700
En Thermes de Jazz	300	-	-	500	800
Comice agricole	850	-	-	750	1 600
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal (COS)	920	-	-	630	1 550
Foyer socio-éducatif du Collège	-	-	-	4 500	4 500
Association sportive du collège F. Sarrien	970	-	-	-	970
Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA)	1 000	-	3 170	4 850	9 020
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200	-	-	-	1 200
AAPPMA	162	-	-	1 000	1 162

Cercle Saint Louis	1 000	-	-	-	1 000
SOMME LOIRE Tennis de Table	300	650	-	400	1 350
Amicale Boule de Bourbon-Lancy	1 359	300	-	500	2 159
T.B.C.O.	-	-	-	2 000	2 000
Les Amis de la Pétanque	1 359	650	-	1 000	3 009
Club Cyclo Touristes	1 222	1 700	-	-	2 922
Ski Club	1 500	1 700	-	-	3 200
Maison de la Formation	-	-	-	-	-
Club Nautique de Bourbon-Lancy	3 692	650	-	200	4 542
Espoir Cycliste Bourbonnien (ECB)	4 061	-	2 500	-	6 561
Tennis Club de Bourbon-Lancy	3 355	100	3 050	-	6 505
US Basket Ball	5 008	2 000	2 750	-	9 758
Creusot Cyclisme	-	-	-	4 000	4 000
sous-total	37 278	9 300	11 470	29 030	87 078

- L'année prochaine il y aura les 25 ans du jumelage, donc des événements à venir et à assumer.
- **L'UCIA** bénéficiera sur l'année d'une aide à l'emploi : il s'agit du restant à charge pour l'association du salaire brut versé à la personne embauchée (quote-part salaire brut non couvert par aide sur contrat avenir). L'engagement de compléter la participation de l'Etat avait été pris par l'ancienne municipalité. De plus, la Ville prendra en charge le coût du local loué rue du Commerce (200 € mensuel).
- **Maison de la Formation** : le personnel a été embauché par la ville, il n'est donc pas prévu de subvention.
- **Club Nautique** : comparativement aux années précédentes, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation du spectacle de danse synchronisée.
- **L'ECB** a bénéficié d'achat de vélos en 2013 ; ces vélos seront à disposition pour les rythmes scolaires.
- **Basket** : l'emploi aidé prend fin le 31 août 2014. Une proposition d'embauche lui a été faite par la Ville de Bourbon-Lancy : il a des compétences, il est formé et possède plusieurs diplômes d'animation. Il pourra intervenir dans plusieurs disciplines ; c'est aussi fixer notre jeunesse sur le territoire. La subvention Aide à l'Emploi a donc été réduite proportionnellement à la période d'emploi.
- **Creusot cyclisme** : Bourbon-Lancy a été retenue comme ville étape du Circuit de Saône & Loire en 2014 ; une subvention de 4.000 € (engagée en fait lors de la validation en 2013 de Bourbon-Lancy comme ville étape) est demandée par le Comité d'organisation.

Associations	Subvention de fonctionnement	subvention "C.E.L."	Subvention "aide à l'emploi"	Subvention exceptionnelle	Total par association
	2014	2014	2014	2014	
report	37 278	9 300	11 470	29 030	87 078
Cinévasion	2 883	-	15 000	-	17 883
USB Rugby	8 111	2 000	15 000	1 500	26 611
US Bourbon-Lancy IVECO Football	8 111	2 000	15 000	-	25 111
Société Philharmonique	23 405	2 000	-	10 000	35 405
CCAS	53 000	-	-	-	53 000
Opération "rénovation de façades" (enveloppe)				12 000	12 000
TOTAL GENERAL	132 788	15 300	56 470	52 530	257 088

AMICALE LAÏQUE : ne perçoit plus de subvention liée à l'emploi car l'emploi dédié à l'Amicale Laïque a été intégré dans le personnel municipal pendant la précédente municipalité.

CINEVASION : En sus des subventions de fonctionnement et d'aide à l'emploi, l'association perçoit maintenant directement la TSA, précédemment perçue par la Ville. Il a été reversé sur le 1^{er} trimestre 2014 à l'Association le reliquat de TSA perçu par la Ville sur année antérieure et ce à l'occasion du changement des sièges.

USBL RUGBY et USB FPT FOOT : Il est proposé d'harmoniser et donc d'attribuer la même subvention à l'USBL Rugby que celle dont bénéficie l'USB FPT Foot. L'USBL Rugby et l'USB FPT Foot assurent depuis plusieurs années la formation de nombreux jeunes et doivent faire face à des déplacements lointains et onéreux.

M. DRAPIER rappelle que la Ville bénéficiait de la part d'Orange d'une redevance de 1.500 €, du fait de la pose d'une antenne sur le terrain de rugby, la Ville reversant cette somme au club de rugby. Dorénavant, il est proposé d'intégrer cette somme de 1.500 € à la subvention de fonctionnement afin que celle-ci n'ait plus de caractère exceptionnel.

SOCIETE PHILHARMONIQUE : la subvention pour les costumes avait été étalée sur 3 ans. C'est la dernière année en 2014. Le directeur de la Société Philharmonique donne satisfaction par son engagement

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME : la subvention est augmentée (+ 10.000 €) du fait d'une embauche souhaitée au 1^{er} juillet 2014 d'un Directeur et ce pour répondre aux obligations découlant de la classification de l'OTT de Bourbon-Lancy. Le recrutement est en cours. Le candidat idéal doit remplir un certain nombre de critères dont : bilinguisme, création de produit, compétences numériques, géolocalisation, etc...

M. Guy RAYMOND, Président de l'OTT de Bourbon-Lancy, expose qu'après différents tests et entretiens un bourbonnien a été retenu, Alexis MEYER. Ce candidat possède une licence en marketing international et a de multiples expériences (la plus récente dans le secteur de la "grande distribution"). S'il est novice au niveau du tourisme, il est par contre expérimenté en termes de marketing et de démarches commerciales, fonctions essentielles pour un Directeur d'Office de Tourisme. Il est prévu qu'il se forme au contact de nos partenaires touristiques habituels. D'ailleurs, ce choix a été fait avec des professionnels du tourisme et de la Route des Villes d'Eaux. De plus, la position de Mme GUEUGNEAU au bureau National du Tourisme lui ouvrira des portes et sera un atout.

M. DRAPIER est troublé, puisque le candidat dont il est question était sur la liste du Rassemblement Démocratique Bourbonnien. Il rappelle que pour ce genre de postes, les exigences sont très pointues et qu'il eût été utile de s'entourer de conseil neutre pour éviter des suspicions de clientélisme. M. Guy RAYMOND réitère le processus de recrutement qui a été retenu et confirme que seuls des critères objectifs, en fonction des caractéristiques du poste et de l'adéquation entre le profil recherché et celui de Alexis MEYER, ont été retenus.

Mme GUEUGNEAU rappelle qu'Alexis MEYER était titulaire d'un contrat de travail dans une ville autre que Bourbon-Lancy quand il a rejoint la liste Rassemblement Démocratique Bourbonnien et qu'il ne peut donc être suspecté d'avoir rejoint cette liste avec des arrière-pensées. Alexis MEYER a été recruté sur des motifs liés à ses compétences et tout procès d'intention éventuel pour des motifs autres serait inadmissible. Il convient plutôt de se réjouir qu'un jeune Bourbonnien accepte de répondre favorablement à une proposition de poste dans sa ville d'origine.

Subvention à l'OTT et aux AMIS du VIEUX BOURBON : M. RAYMOND se retire pour le vote

Associations	subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
	2014	2014
Les Amis du Vieux Bourbon	171	-
Office du Tourisme	-	90 000

→ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Subvention à l'AMICALE LAIQUE : Mme PACOT se retire pour le vote

Associations	subvention de fonctionnement	subvention "C.E.L."	Subvention exceptionnelle
	2014	2014	2014
Amicale Laïque	2 103	2 000	4 050

→ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

TOTAL DES SUBVENTIONS

Subventions de fonctionnement	135.062 €
Subventions "Aide à l'emploi" et "Soutien Emploi Avenir"	56.470 €
Subventions "C.E.L."	17.300 €
Subventions exceptionnelles	146.580 €
TOTAL	355.412 €

Il est proposé de reconduire les conventions existantes à l'identique et d'en conclure une nouvelle avec l'USBL RUGBY, sachant qu'une convention est obligatoire avec chaque association bénéficiant d'une subvention globale annuelle supérieure à 23.000 €.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

COTISATIONS

Association	2013	2014
Chambre Départementale d'Agriculture de Saône et Loire - Opération Val de Loire (convention signée)	850,00	850,00
CONSEIL GENERAL - FONDS SOLIDARITE LOGEMENT - cot. Inchangée : 0,35€/hab.x5342hab.	1 907,85	1 869,70
Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents	195,73	195,73
Syndicat Intercommunal du Charollais Refuge - Fourrière 0,86€/hab.	4 578,84	4 615,62
SYNDICAT INTERCOMMUNAL THERMAL 03 - comprend cotisation Association Nationale des Maires de Communes Thermales + La Route des Villes d'Eau du Massif Central	44 000,00	44 000,00
Agence Technique Départementale 71	5 367,00	5 342,00
GIP e-Bourgogne	6 623,00	6 730,00
TOTAL	63 522,42	63 603,05

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

CREDITS D'ANIMATION ECOLES ET COLLEGE

	2012	2013	2014
Animation interclasse école élémentaire de Saint Denis	265	265	265
Animation interclasse école élémentaire Pierre et Marie Curie	265	265	265
Animation interclasse école maternelle du Centre	265	265	265
Animation interclasse école maternelle Jacques Prévert	265	265	265
Ecole élémentaire de Saint Denis	2 745	2 745	2 745
Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	2 745	2 745	2 745
Ecole Maternelle du Centre	1 800	1 800	1 800
Ecole Maternelle Jacques Prévert	2 200	2 200	2 200
Projet inter école (en 2014 écoles élémentaires)	2 000	2 000	2 000
FSE du Collège – fournitures	6 450	6 450	6 450
FSE du Collège (crédits animations)	4 346	4 346	4 346
TOTAL	23 346	23 346	23 346

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION « OPERATION FAÇADES » : proposition de maintenir cette action.

Demande nouvelles :

- 6 rue de Bel air (507 €)
- 20 rue du 8 mai (2 000 €)
- 4 rue du Commerce (1 703 €)

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET LOYERS

Il a été ouvert un crédit de 70 000 € au budget de la ville pour équilibrer le budget « Loyers commerciaux » en budget de fonctionnement, comme cela a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du budget. Il convient de voter la subvention d'équilibre afin d'effectuer le versement (problème coût emprunt pour financement dossiers CELTO 2 et FOCAL ne générant aucuns loyers en 2014).

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

TRANSPORTS SCOLAIRES : convention avec le Conseil Général année scolaire 2013/2014 : 12 203.11 €

Historiquement la ville assure le coût du transport scolaire des collégiens habitant à moins de 3 km de BOURBON-LANCY. Cette situation se déroulait en dehors du règlement d'intervention du Conseil Général et ce dernier a souhaité corriger. Une convention doit être signée avec le Conseil Général pour les modalités de prise en charge de ces frais de transport. Il convient donc de régulariser la convention portant sur la période 01/09/2013 – 31/08/2014 et de se prononcer sur la proposition de convention portant sur la période 01/09/2014 – 31/08/2016. Il est proposé de sursoir à la décision pour cette dernière période et de reporter la décision. Il est rappelé que le transport scolaire des élèves des écoles primaires est de la compétence de la Communauté de Communes et que celui des élèves du Collège de la compétence du Conseil Général (sauf pour élèves domiciliés à moins de 3 km du Collège).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention 2013-2014.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DEGRADATION DES BIENS COMMUNAUX (mobiliers et immobiliers) – Acceptation des indemnités pour réparation

A la demande du Trésor Public, il convient de délibérer pour que celui-ci puisse encaisser les indemnités correspondant aux engagements et réparations pénales des personnes concernées.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

VOTE DE TARIFS POUR LES LOISIRS D'ETE

Le Conseil Municipal ayant validé l'ajout du point à l'ordre du jour, il est proposé les tarifs suivants :

Randonnée avec Yoann et Gaétan (8 personnes maxi) :

- 3 € par adulte
- gratuit pour les mineurs à partir de 8 ans

Initiation canoë/kayak

- 5 € par adulte
- 5 € pour les mineurs à partir de 11 ans

Sorties Loire Gilly/Saint Aubin

- 13 € par adulte
- 10 € pour les mineurs à partir de 11 ans

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

VENTE « VILLA DES FLEURS » - « LA ROSERAIE »

M. et Mme RENAUD Christian ont fait une demande pour l'acquisition de la "Villa des Fleurs" et de la "Roseraie", situées 14 avenue de la Libération. Après avoir recueilli l'avis de France Domaine, il est proposé de leur céder ces propriétés, au prix global de 90.000 €. Le coût d'achat était de 105 000 € et a coûté 22 000 € en impôt locaux depuis l'acquisition.

M. DRAPIER : le but des achats n'était pas de se constituer du patrimoine mais plutôt de ne pas perdre une chance d'aménagement cohérent. Y a-t-il des idées sur la propriété ROHMER ?

M. DRAPIER demande vision de la propriété ROHMER et plus globalement de l'aménagement du quartier thermal.

Mme GUEUGNEAU : une réunion avec M. ROHMER va bientôt avoir lieu, puisqu'il souhaitait qu'elle se fasse après les élections. Ses bâtiments peuvent servir de logement semi permanent, locatif à l'année ; une réflexion aura lieu

M. BALESTRIERI quitte la séance

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ACQUISITION PARCELLE A 1065 – LIEUDIT « LE CHAMP AU COMTE »

Après avoir consulté France Domaine, il est proposé l'acquisition de la parcelle A 1065 au Champ au Comte pour 167 m² au prix de 10 € le mètre carré appartenant à M. et Mme LAVAIVRE. Cette parcelle est située sur le tracé de la Voie verte reliant BOURBON-LANCY à CRONAT.

M. DRAPIER : Le projet est d'alterner entre voie partagée et voie dédiée pour réduire les coûts d'aménagement. Le reste de la parcelle pourrait être acquis plus tard et serait idéal pour faire une halte.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GENERALES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par circulaire en date du 24 avril 2014, la Direction Départementale des Finances Publiques demande de bien vouloir procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Cette Commission doit être composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par la Direction des Services Fiscaux sur proposition du Conseil Municipal. Pour constituer cette liste, le Conseil Municipal doit proposer 16 noms de contribuables inscrits aux rôles des impositions directes locales, répartis entre Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises.

- parmi les contribuables proposés, un titulaire et un suppléant doivent résider en dehors de la Commune mais payer un impôt dans la Commune, tout comme les autres membres.
- les Communes possédant plus de 100 hectares de bois, doivent proposer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant possédant des parcelles de bois,

Il est proposé de transmettre la liste suivante :

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLEANTS		
CHARBONNIER Bruno <i>(propriétaire de bois)</i>	Serres 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH	DRIGEARD-DESGARNIER Valérie <i>(propriétaire de bois)</i>	Le Moulin du Roy 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE
FORET Maurice <i>(domicilié hors commune)</i>	« Velle » 71160 GILLY-SUR-LOIRE	TF	MESSAGE Sophie <i>(domiciliée hors commune)</i>	Le Canal 03230 GARNAT-SUR-ENGIEVRE	TF- CFE
DENIS Eric	14 Ter rue d'Arcy 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE	COQUEUGNIOT Josiane	Chemin de la Forêt 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
CLAIR Alain	Route de Saint Aubin 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH	GRONFIER Patrick	12 rue du Champ des Vignes 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
LANOIZELE Jean-René	3 rue d'Arcy 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH	GONNEAUD Lucien	La Praye 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH
GAUTHIER Jean-Paul <i>(propriétaire de bois)</i>	7 rue des Eurimants 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH	BERNARDIN Isabelle	10 Chemin de Bellevue 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
GONNEAUD Gilles	Rue du Petit Sornat 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH	VENNETIER Annie	10 place du Champ de Foire 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
JOLY Thomas	Saint Marc 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH -CFE	POISSONNET Laurent	29 Rue de l'Etang 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
LAGOUTTE Annick	Le Vigneau 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE	LONGUEVILLE Guy	6 Rue de Rosiers 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE
COURTIAL Michèle	94 rue de Bel Air 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE	HUVE Nathalie	65 rue de la Cave aux Fées 71140 BOURBON-LANCY	TH - CFE
RAYMOND Guy	2 rue de l'Eminage 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH	BREGERON Arlette	10 place de la Mairie	TF – TH – CFE
LAURISSON Didier	15 avenue du Fourneau 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH	VIBERT Gérard	5 Square de Champblanc 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH

JACOB Roger	3 square de Champblanc 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH	BRIGAUD Jean-Marc	10 rue Notre Dame 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH
SEURE Pascal	31 rue Bellevue 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE	MARTINS Muriel	23 Bis Rue Sénateur Turlier 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH
GOURY Sylvie	1 rue Fréminet 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH	GOETSCHY Pascal <i>(domicilié hors commune)</i>	Le Désert 71140 VITRY-SUR-LOIRE	CFE
POUPON Serge	5 Rue des Lilas 71140 BOURBON-LANCY	TF - TH	BASSLER Philippe	4 Rue Floréal 71140 BOURBON-LANCY	TF – TH CFE

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DELIBERATION concernant DELEGATIONS au MAIRE

Il convient de délibérer pour retirer ou préciser les paragraphes 2-15-16-17-21 de l'article 2122-22 du C.G.C.T. contenus dans la délibération prise en séance du 5 avril 2014 concernant les délégation au Maire.

Proposition de retrait des points 2-15-16-17-21 de l'article 2122-22 du C.G.C.T. à la demande du Préfet.

Modification des délégations au Maire 2122-22 CGCT

Il est proposé de préciser les points retirés de la façon suivante

Le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

2° De fixer, dans la limite de 200 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans la limite de 200 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions pénale en se portant partie civile lorsque la Ville est victime d'infractions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans la limite de 200 000 € de valeur d'un bien, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

RAPPORT D'ACTIVITES CASINO – EXERCICE 2012/2013

Il est présenté la synthèse du dossier d'activités remis par la Direction du CASINO. Il est souligné la qualité du rapport remis.

❖ **LES COMPTES**

Le prélèvement sur les jeux, versé directement à la Commune par l'exploitant, s'est élevé à la somme de 469 931,00 € (contre 480 697,00 € lors de l'exercice précédent), soit une baisse de 2,24 %.

❖ **Le personnel**

L'effectif pour l'exercice 2012/2013 a été de 40 personnes

❖ **Les investissements contractuels**

Le cahier des charges ne prévoit aucun investissement contractuel particulier. A la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au 31 Octobre 2013, la totalité des investissements réalisés depuis la signature du cahier des charges s'élevait à la somme de : **5 331 334,84 €**

❖ **Le budget annuel consacré à l'organisation des spectacles et manifestations**

Au cours de l'exercice 2012/2013, le budget (228 733,69 €) et la programmation culturelle (14 manifestations) ont été répartis de la manière suivante :

Activités	BUDGET TOTAL H.T	NOMBRE DE SPECTACLES ET MANIFESTATIONS DU 01/11/12 AU 31/10/13
Office du Tourisme (1)	12 999,96 €	1 083,33 €/MOIS
Office du Tourisme (2)	8 523,31 €	0.3% DU PRODUIT NET MAS
GOLF	19 999,92 €	1 666,66 € /MOIS
AUTRES MANIFESTATIONS	187 710,50 €	
TOTAL :	228 733,69€	14 MANIFESTATIONS. CONCERTS, SPECTACLES EXPOSITIONS ET CONFERENCES

❖ **La Contribution du Casino au développement touristique de la station thermale**

Participation financière attribuée à l'Office de Tourisme pour un montant de 1.083,33 € par mois suite à la négociation du cahier des charges, à laquelle s'ajoutent 0,3 % du produit net des machines à sous (21 523,27 € pour la saison 2012/2013).

Le soutien financier pour le développement du Golf est de 1 666.66 € par mois. Il existe aussi une collaboration avec le cinéma « RIO BORVO » (dépliant avec les programmes à l'entrée du Casino, relais de ceux-ci sur notre site, organisation de repas, cocktails etc....) et un partenariat avec « Celto » établissement de bien-être (publicité commune, partenariat (invitation au restaurant, lots pour différentes tombolas, animations exceptionnelles etc.)). L'exploitation d'un hôtel *** attenant au Casino, référencé « Ibis Style », permet de développer l'offre auprès des touristes et d'accueillir diverses manifestations sportives d'importance.

L'ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

❖ **La fréquentation du casino et l'évolution sur les 3 dernières années**

	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>N-1</u>	<u>N-2</u>
<i>Entrées Boule</i>	85	0	0		
<i>Entrées Machines A Sous</i>	106.915	92.078	88.859	-3,50 %	-16,89 %
<i>Couverts Restauration</i>	32.115	25.812	29.185	13,07 %	-9,12 %
<i>Entrées Jeux Traditionnels</i>	2.472	2.307	1.990	-13,74 %	-19,50 %
Fréquentation totale	141.587	120.197	120.034	-0.14%	-15.22%

La fréquentation générale du Casino est en légère baisse.

Le nombre de couverts servis au restaurant est en progression.

❖ **Les actions pour l'exercice suivant**

- Modification de notre parc machines à sous ;
- Développement de notre carte de fidélité et création de partenariats avec les différents commerçants de Bourbon Lancy ;
- Leur souhait est également d'accompagner la Municipalité dans le développement touristique de la station, grâce à leur capacité hôtelière, qui devient un élément supplémentaire pour faire connaître notre ville ;
- Programmation artistique avec des spectacles de qualité et de notoriété nationale, avec pour exemples :
 - Anne ROUMANOFF le 1^{er} Février 2014
 - Guy MONTAGNE le 12 Avril 2014
 - Gérald DAHAN le 17 Mai 2014
 - Julie PIETRI le 6 Septembre 2014

❖ **Les actions pour l'exercice suivant**

- Mise en place d'un point F.D.J. (Française des Jeux) avec l'ensemble des jeux proposés. Le casino de **Bourbon Lancy serait le seul casino de France à réunir 3 opérateurs de jeux** légaux dans son établissement. L'ancienne municipalité s'était opposée à la venue de la FDJ et le Casino s'était engagé à ne pas le mettre en œuvre bien

qu'ayant l'autorisation. Au lendemain des élections, le point FDJ a été installé. M. FERREIRA, Conseiller Délégué, regrette cette autorisation vis-à-vis des points de vente traditionnels antérieurs existants sur la Ville et de la concurrence qu'elle génère.

- Développement du point P.M.U au casino (Unique casino de France). S'il n'avait pas été accordé au Casino, il aurait pu être installé dans un autre point.
- Les partenariats associatifs seront construits avec l'idée du « donnant-donnant »
- Mise en place d'après-midis dansants pendant la saison thermale du lundi au jeudi.
- Mise en place d'un coin de diffusion de l'ensemble des événements sportifs.
- Programmation d'une campagne de publicité pour les spectacles du casino (MAQ) associée à la météo du journal local de France 3

❖ L'économie de la délégation

Taxes et redevances

Total des prélèvements	2.397.799,00 €
Prélèvement communal	608.528,00 €
Dont part reversée par l'Etat	138.597,00 €
Prélèvement Etat	1.927.868,00 €
Dont CRDS	134.695,00 €
Dont CSG	318.049,00 €
Taxes Foncières	6 488,22 €
Taxe CVAE et CFE	35 895,00 €

Imputation du compte 471 :

2004-2008 : création de la voie verte

2009-2014 : salle de banquet

2015-fin était prévu pour participer au financement de l'estacade : le projet ayant été annulé, il y a une réflexion en cours pour d'autres aménagements autour du plan d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Les adjoints et conseillers délégués font état de l'avancée de leurs activités

Mme GOURY : Contrats d'assurance et piste routière

M. JOLY : organisation de la fête de la musique. Un festival est envisagé pour septembre 2015
Travail sur la santé avec la Communauté de Communes et sur les circuits courts

Mme GOULINET : Fête des voisins, elle travaille sur la journée citoyenne

M. CHARBONNIER : travaille sur le matériel des services techniques

Mme BERNARDIN : charte éthique et réunion de quartier

M. BAJAUD : point sur les robinets thermostatiques dans les écoles et étude sur l'éclairage public

Mme COURTIAL : lutte contre la misère sociale toujours trop présente

M. BRIGAUD : finances et affaires juridiques

Mme BRENON : conseil municipal jeune

M. CENARD : Saison culturelle de septembre à septembre, mise en place d'un chemin des arts pour alterner avec Eté des Portraits, montage des prochaines Journées du patrimoine notamment autour du Fourneau et sur Simenon, réflexion sur les fontaines, 70^{ème} anniversaire de la libération de Bourbon Lancy

Mme HUCHET : Bilan sur les rythmes scolaires, modification pour les maternelles, organisation des TAP, réorganisation du service Jeunesse qui a bien travaillé

M. RAYMOND : Analyse autour de celto, analyse du dossier Focal, centre hébergement et extension, recherche d'économies, lancement d'inventaire du mobilier

Mme DUCROIZET : Personnel qui accueille les enfants puis écoles, réflexion sur des axes d'amélioration, questionnaire pour diagnostic du territoire avant la création de micro crèche ou de multi accueil, plusieurs rencontres de différentes structures se font pour prendre des idées sur ces sujets.

M. JACOB : travaille sur le patrimoine et recensement, et constate que le bâti est dans un état déplorable car n'ayant pas bénéficié des travaux d'entretien réguliers et nécessaires ; il est noté également l'absence de renouvellement de matériel depuis des années ; le contrat de la balayeuse ne convient pas.

M. DRAPIER quitte la séance lors de l'intervention de M. JACOB.

Mme PACOT : le tableau dressé ne correspond pas à la réalité et le discours est exagéré.

Mme GUEUGNEAU : fait le constat du patrimoine immobilier (état du château Sarrien, ...). La rénovation des bâtiments est un paramètre important dans la gestion d'une ville, et le volet entretien est impératif dans les bâtiments neufs. L'un des objectifs est de créer un poste de magasinier pour gérer l'ensemble des approvisionnements. Les services techniques sont mal logés mais on ne peut pas mettre 1,9 millions d'euros dans une rénovation de bâtiment. Un service manifestation va être mis en place. Le service de police municipale sera déplacé rue Robert, enfin un audit externe sera réalisé par le département "Collectivités" de la société d'audit KPMG à partir du 1^{er} juillet. Un bilan des différents audits sera présenté en septembre.

M. GAUTHIER : demande ce que les membres de la nouvelle équipe, membres de l'ancienne majorité ont fait pendant 6 ans et ce qu'il s'est passé autour de la stèle Jean Moulin.

Mme GUEUGNEAU a travaillé sur le tourisme et n'avait pas délégation de compétence pour surveiller les travaux, n'était pas dans les bâtiments, n'avait pas le temps d'aller dans les services.

Sur la stèle Jean Moulin, le premier déplacement a été demandé par Hubert LOUIS et les services techniques ont répondu à une consigne qu'ils n'auraient pas dû suivre, car l'ordre donné ne correspondait pas à une décision de Mme la Maire. Une réunion avec toutes les associations patriotiques a eu lieu, l'emplacement a été choisi de manière collégiale.

Mme ELHARAT : place de parking au centre-ville, achat de G'Tout bientôt, nouvelle animation avec coupe du monde et rediffusion des matchs

M. FERREIRA : Constat noir sur l'état du matériel existant, aucun renouvellement depuis très longtemps, deux camionnettes ont déjà été achetées et un tracteur à venir, mutualisation sur le matériel à envisager, la taille des arbres se fait sans aucune sécurité.

Mme FORET : Etat des lieux du patrimoine locatif, 40 logements vacants, environ 20 pourraient être loués d'ici la fin de l'année, d'autres ne peuvent pas être loués, travaille avec l'OPAC pour l'attribution de logement

Mme GRIVOT : Restauration des tombes d'anciens combattants avec remplacement des stèles abîmées par des croix en ciment.

M. GRONFIER : est référent sur toutes les réunions concernant l'emploi ; il a assisté à une réunion sur la nouvelle convention d'assurance chômage applicable 01/07 et 01/10/2014.

M. PACAUD : Projet d'olympiades avec service Sport et projet d'OMS

DECHETTERIE - *Information à communiquer à la demande de la Préfecture :*

L'enregistrement d'une installation de collecte de déchets non dangereux, suite à la demande le Communauté de Communes Entre Somme et Loire, a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2014 133-0022 en date du 13 mai 2014. Cet arrêté est affiché à la Mairie (panneau d'affichage extérieur) pendant une durée minimum de 4 semaines. Les installations autorisées seront situées sur la parcelle F 1400, Zone Artisanale des Forges.

Corbeaux et pigeons

2 agents ont été formés l'an passé et sont piégeurs, des actions avec lasers aussi sont mises en oeuvre

ANIMATIONS ETE

Programme Accueil de Loisirs : Gaspard

Parcours GILLY – ST AUBIN : descente partielle de la Loire en canoé kayak (juillet et août)

Remise en place du Pass Loisirs.

GARE DE GILLY s/LOIRE

Lors du dernier Comité de Ligne SNCF ayant eu lieu à Paray le Monial le 22 mai, il a été évoqué d'éventuelles suppressions d'arrêts et notamment à Gilly sur Loire. Un courrier a été adressé à M. Dominique DEVIN, Directeur régional SNCF Bourgogne Franche-Comité, faisant part de nos réticences et sollicitant des explications.

INFOS DIVERSES

Changement d'horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Bourbon Lancy : fermeture les lundis matin et vendredis après-midi.

AMAP : les distributions se feront dans l'entrée de BOURBON EXPO, une convention sera signée.

RENTREE SCOLAIRE 2013-2014 : nouveaux horaires pour les écoles.

L'ancien Hôtel de la Poste sera dédié à un rassemblement de l'ensemble des services sociaux de la ville.

MANIFESTATIONS DIVERSES

- Fête de la Musique 21 Juin
- Samedi 21 Juin : Remise de diplômes de la Sté PHILHARMONIQUE
- Samedi 21 et Dimanche 22 : Championnat départemental BOULES – St Denis
- Fête Patronale du 21 au 23 Juin
- du 4 au 6 juillet – En Therme de Jazz
- Championnat Bourgogne Club Nautique le 13 juillet à la Piscine
- Eté des Portraits : Cérémonie officielle à 17 h 30 – salle Saint Léger (+ 14 h inauguration expo Jean Marie PERRIER)
- Feu d'artifice le 14 au soir

CIRCUIT TOURISTIQUE ENTRE COSNE ET DIGOIN : une convention de partenariat cadre, relative à la structuration d'un bassin touristique entre COSNE SUR LOIRE ET DIGOIN va être signée le 3 juillet prochain, liant les 7 villes du Val de Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.